

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

**Délibération
n°2011.12.241**

**Production nouvelle :
participation à Vilogia
Horizon - SA Le Foyer
pour la réalisation de
4 logements locatifs
publics PLUS et de 2
logements locatifs
publics (PLAI) -
opération "Avenue de
Maumont" sur la
commune de Magnac
sur Touvre**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.241**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : Monsieur BESSE

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A VILOGIA HORIZON - SA LE FOYER POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS PLUS ET DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (PLAI) - OPERATION "AVENUE DE MAUMONT" SUR LA COMMUNE DE MAGNAC SUR TOUVRE

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Vilogia Horizon – SA Le Foyer sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de 4 logements locatifs publics de type PLUS et 2 logements locatifs publics de type PLA-I, avenue de Maumont à MAGNAC SUR TOUVRE.

Le prix de revient de l'opération est de 676 986 € TTC.

La commune ayant cédé le foncier à l'euro symbolique et Vilogia Horizon-SA Le Foyer le viabilisant, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à Vilogia Horizon, soit 4 000 € x 6 PLUS et PLA-I = 24 000 €.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ces 6 logements devront atteindre le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation).

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 9 novembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 24 000 € à Vilogia Horizon – SA Le Foyer pour la réalisation de 4 logements PLUS et 2 logements PLA-I, avenue de Maumont à Magnac sur Touvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 2042 sous-fonction 70 – AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011